

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19174**

Intitulé

Conducteur de train

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre international de formation ferroviaire de la Côte d'Opale (CIFFCO)	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311u Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conducteur assure la conduite des trains dans le respect des règles de sécurité et de régularité. Selon sa qualification, le conducteur assure la conduite de trains en ligne ou effectue un service de manœuvre et de conduite de trains sur des chantiers et un ensemble plus réduit de lignes. Il participe à la maintenance de premier niveau des engins moteurs et, dans certains cas, à l'information des clients

Le conducteur de train

Conduit un train

Utilise les procédures appropriées de sécurité

Participe à la maintenance des engins moteurs afin de détecter les différents indices de non-conformité, identifie les anomalies et en apprécie la gravité

Apprécie le degré d'importance des prescriptions réglementaires et techniques et exploite les données afin d'anticiper l'évènement

Communique selon les langages et les codes utilisés dans l'environnement professionnel

Rend compte par écrit sous forme structurée des évènements significatifs et renseigne les documents prévus

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Transport ferroviaire : conduite de train dans les entreprises ferroviaires publique ou privées titulaires d'un certificat de sécurité les autorisant à faire circuler des trains sur le réseau ferré national ou gestionnaires d'infrastructure ferroviaire d'un réseau ferré.

Conducteur de train

Codes des fiches ROME les plus proches :

N4301 : Conduite sur rails

Réglementation d'activités :

La circulation des trains sur le RFN (Réseau Ferré National) est soumise au respect de la réglementation sur la sécurité ferroviaire. L'Établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF) exerce, pour le compte du ministère chargé des transports et dans le cadre de la réglementation, les fonctions dévolues à l'autorité nationale de sécurité ferroviaire au sens de la directive 2004/49/CE. Il est chargé de délivrer un certain nombre d'autorisations et de s'assurer, au moyen d'audits et de contrôles, que les exigences réglementaires sont respectées, et ce en garantissant à tous les opérateurs une égalité de traitement. Il garantit ainsi l'homogénéité des conditions techniques et de sécurité de l'exploitation et contribue à l'interopérabilité des réseaux européens.

(cf)

arrêté du 30 juillet 2003 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et professionnelle et à la formation du personnel habilité à l'exercice de fonctions de sécurité sur le RFN et son annexe XVIII concernant l'agrément des centres de formation ;

décret du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains ;

arrêté du 6 août 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains ;

Pour exercer le métier de conducteur de train, le conducteur doit être titulaire de la licence de conducteur, et d'une attestation complémentaire :

La licence est un justificatif obligatoire destiné à harmoniser la certification des conducteurs entre les Etats membres de la Communauté Européenne.

Elle justifie des aptitudes médicale et psychologique d'un conducteur à assurer les missions de sécurité associées à la conduite d'un train. Elle justifie également d'un niveau minimum de connaissances élémentaires en matière ferroviaire.

L'attestation complémentaire est délivrée au conducteur par l'employeur au sens du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de train. Elle précise notamment les connaissances linguistiques ainsi que les matériels roulants, les infrastructures et les catégories de conduite pour lesquels le conducteur est certifié. Le bénéfice des composantes acquises est illimité, mais la pratique du métier est soumise à renouvellement périodique de l'attestation complémentaire et des aptitudes médicale et psychologique du conducteur.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation portant sur l'acquisition de connaissances professionnelles générales, de connaissances professionnelles relatives au matériel roulant et à l'infrastructure ferroviaire,

La certification comporte 3 composantes :

- un examen portant sur les connaissances professionnelles générales relatives à la conduite des trains
- une épreuve écrite portant sur les circulations en mode normal
- une épreuve écrite portant sur les circulations en mode dégradé

Les résultats successifs des évaluations débouchent pour les lauréats sur l'obtention de la certification.

Pour la VAE

Le candidat sera convoqué par le jury pour être évalué lors d'une mise en situation. Les compétences seront évaluées en situation de travail (sur simulateur de conduite de train). Les conditions du contexte professionnel habituel seront respectées. Un temps de préparation (d'accompagnement) sera également proposé.

Le jury examinera le dossier complet du candidat et les résultats de son évaluation.

Les deux formes d'évaluation seront utilisées de façon concomitante pour cette certification

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est composé du Directeur du CIFFCO ou son représentant (Responsable des formations ferroviaires sur RFN et autres réseaux), assisté de un ou plusieurs assesseurs qu'il aura désigné (formateurs réseaux ferroviaires), d'un ou deux représentants d'entreprise ferroviaire
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé du Directeur du CIFFCO ou son représentant (Responsable des formations ferroviaires sur RFN et autres réseaux), assisté de un ou plusieurs assesseurs qu'il aura désigné (formateurs réseaux ferroviaires), d'un ou deux représentants d'entreprise ferroviaire
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé du Directeur du CIFFCO ou son représentant (Responsable des formations ferroviaires sur RFN et autres réseaux), assisté de un ou plusieurs assesseurs qu'il aura désigné (formateurs réseaux ferroviaires), d'un ou deux représentants d'entreprise ferroviaire
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X	Le jury est composé du Directeur du CIFFCO ou son représentant (Responsable des formations ferroviaires sur RFN et autres réseaux), assisté de un ou plusieurs assesseurs qu'il aura désigné (formateurs réseaux ferroviaires), d'un ou deux représentants d'entreprise ferroviaire

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 avril 2014 publié au Journal Officiel du 03 juillet 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Conducteur de train" avec effet au 13 janvier 2012 jusqu'au 03 juillet 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

nombre de titres délivrés variable suivant les besoins annuels (15 à 120/an)

Autres sources d'information :

contact@ciffco.com

[site internet CIFFCO](#)

Lieu(x) de certification :

Centre International de Formation Ferroviaire de la Côte d'Opale (CIFFCO), 1 Boulevard de l'Europe - 62231 COQUELLES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre International de Formation Ferroviaire de la Côte d'Opale (CIFFCO), 1 Boulevard de l'Europe - 62231 COQUELLES

Historique de la certification :